



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Département de la Corrèze

### COMMUNE de TROCHE

#### **Relevé de Décisions**

##### **Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la décision d'abandonner le projet d'extension d'une salle polyvalente, il a demandé des devis aux entreprises concernées par les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes actuelle. A savoir, menuiserie, mise aux normes de l'électricité, chauffage, stores fenêtres et rideaux scène, acquisition d'un réfrigérateur, peintures, réparation toiture.

Le Montant total HT des travaux retenus par le Conseil Municipal est de 22.319,46€. Une subvention d'un montant de 15.000€ est demandée au Conseil Départemental dans le cadre du redéploiement des crédits du Contrat de Solidarité Communale.

##### **Transfert compétences**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 07 Août 2015 dite « loi NOTRe » prévoit le transfert aux communautés de communes de la compétence eau potable au 1er Janvier 2020. Ce transfert automatique peut être reporté au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 par une minorité de blocage par les communes composant la Com-Com de Lubersac Pompadour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de s'opposer au transfert automatique à la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour au 1er Janvier 2020 de la compétence eau potable.

##### **Subventions :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'œuvre des pupilles de Sapeurs Pompiers. La demande a été acceptée à la majorité des membres présents, pour un montant de 50€.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande du collège de Lubersac afin de participer au voyage en Espagne de 2 élèves de Troche. La demande de subvention est retenue pour un montant 100€.